

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER

11 avril 2023 – 14h00

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier			X	CATHERINE GINESTET	14H00
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie		X			
A	BASSANO	Marie	X				
A	GAUDIN	Hélène	X				
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège		X			
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	LAURENT GROSCLAUDE	14H00
B	GROSCLAUDE	Laurent	X				
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle	X				
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X				
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre	X				
BIATSS	BAUTISTA	Florian	X				
BIATSS	GONALONS	Vanessa	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire				
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire				
	PAON Georgia	Suppléante				
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire				
	MIRAN Élisabeth	Suppléant				
	MIGAYROU Lou	Titulaire				
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante				
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	MENARD Maxime	Suppléante				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X			
	MARTY Marie	Suppléante				
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire				
	ARAGON Emma	Suppléant				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire				
	DJIBO Hairaty	Suppléante				
	TERRIDE Terence	Titulaire				
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire				
	REGOURG Serge	Suppléante				
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire				
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire			X	MARIE BASSANO 14H00

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaients donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	XAVIER BIOY	14H00
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	XAVIER BIOY	14H00
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
	RASTOUL Franck	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	TOUSSAINT Marc	Suppléant	X				
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	FERREIRA	Daniela	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 11/04/2023

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
----------	---------------------	------	-----------------	--

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

1. Actualités

S'agissant de l'École de droit, un mail sera émis dans l'après-midi pour globalement tenir au courant des avancées. Du point de vue institutionnel, au-delà du vote des statuts du 14 février 2023, ils ont été présentés le 04 avril 2023 au CSA de notre université. Ils ont fait quelques remarques et quelques suggestions de modifications mineures. Des choses intéressantes ont été soulevées, notamment la question des étudiants de l'ICT et l'ICL, s'ils étaient électeurs et éligibles à la fois de la Faculté de droit aujourd'hui et de la future École. L'objectif, c'est de présenter les statuts avec les petites modifications par le CSA et au CA de l'université au mois de juin ou juillet 2023.

Concernant le volet Recherche, nous allons aboutir sur l'émergence du questionnaire Recherche. Nous nous sommes rapprochés de l'OFIP, expert en enquête, pour obtenir quelque chose de plus avenant et carré. L'objectif, c'est de réaliser une cartographie de la Recherche qui sera regroupée avec Toulouse Capitole publication et avec les rapports HCERES. Mais c'est aussi, interroger les personnels enseignants-chercheurs sur leurs pratiques de Recherche, sur leurs besoins en termes de Recherche, sur la compréhension qu'ils ont de la Recherche. L'objectif est de réunir le groupe de travail Recherche, après les congés de mai, pour faire le bilan de cette enquête et pour structurer le centre de Recherche.

Concernant la formation, quatre chantiers sont mis en œuvre : le chantier de l'accompagnement L1, L2. Il est d'ores et déjà lancé avec les services des bibliothèques et du SUIO-IP qui ont vraiment commencé à travailler sur un portail d'accompagnement L1, L2 et aussi d'améliorer cet accompagnement sur la base de ce qui est déjà fait. C'est d'autre part, le chantier des emplois du temps, porté par le niveau central, mais pas commencé. Le chantier des expérimentations. Il s'agit de demander aux enseignants, s'ils ont des pratiques qui sortent du cadre classique de leur enseignement et que l'on pourrait porter à la connaissance de tous et puis voir si on peut le généraliser à la rentrée 2023-2024 au S1 et S2. La Faculté assumera les aspects financiers et par la suite un bilan sera tiré de ces expérimentations. On va essayer de mettre en place un groupe de TD de méthodologie dès la première semaine de la rentrée. Le dernier chantier, c'est la prochaine accréditation qui est en cours de réflexion.

Dernier point d'actualité, concerne le mois passé en termes de communication, presse de l'université et de la Faculté de droit. À un certain nombre de reprises, des articles local et national nous concernant sont parus. À l'occasion des élections, il semblerait que des propos, des gestes gravissimes, des insultes à caractère raciste et antisémites, et des violences se soient perpétrés

dans les locaux de l'université. Nous nous associons à la condamnation, même si pour l'heure, nous ne savons pas encore quelles sont les suites données par l'université. Les auteurs seront sanctionnés si ces propos ont été tenus et ces actes commis. Face aux médias, on se rend compte que l'on a du mal à répondre à ça et on n'a pas forcément de cellule de communication de crise. Un débat dans ce sens est à enclencher avec le niveau central. Par ailleurs, il y a un communiqué qui est paru, d'un parti politique, qui relate un certain nombre de faits et qui notamment dit « *que la direction de la Faculté a reçu une étudiante victime de harcèlement et qui n'aurait pas donné les réponses escomptées* ». Monsieur le doyen affirme que nous n'avons pas reçu d'étudiante victime dans ce cadre-là. Une deuxième polémique est parue, celle d'un chargé de travaux dirigés qui fait l'objet de plusieurs articles de presse. Dans les faits, il vend à 2.50€, prix coûtant, reprographié par notre service de reprographie, et qu'il met à disposition dans le local de l'UNI, un fascicule de cinquante pages, qui est une œuvre originale. Le résultat, c'est que nous avons un chargé de TD qui est en difficulté aujourd'hui. Finalement, il faut se poser la question de savoir pourquoi il fait ça. Collectivement, il y a un vide institutionnel. Le deuxième point du raisonnement, ce serait que les enseignants-chercheurs pourraient le faire collectivement dans le cadre de la réflexion sur la Licence.

En conclusion, nous notons que, de manière générale, nous avons du mal à attirer les journalistes avec ce qu'il se fait de formidable dans notre université qu'avec des polémiques. On doit travailler avec le service de communication de l'université pour faire différemment.

Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à Madame Vanessa Gonalons, fraîchement élue dans le collège biats.

2. SCREI

Les conventions suivantes ne seront pas présentées lors de ce conseil, car les partenaires n'ont pas répondu dans les délais :

- Renouvellement de la convention de coopération avec l'université de Ryukyus au Japon point reporté
- Renouvellement de la convention de mobilité étudiante avec l'Université Externado de Colombie point reporté.

2 - A Protocole d'intention de coopération avec Robert H. McKinney School of Law at Indiana University

Les négociations ont débuté en 2022 et un accord-cadre a été étendu. Il a été identifié plusieurs axes de travail avec cette École de droit. Il est envisagé des échanges d'étudiants à l'année ou au semestre, de développer un programme d'études d'été à l'étranger, d'accueillir des doctorants pour les missions de courte et moyenne durée, y compris l'enseignement en ligne et le Collaborative Online International Learning (COIL), d'échanger régulièrement des documents et publications scientifiques produits par les deux établissements, et finalement de développer des programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche.

Cet accord-cadre qui permettra par la suite d'établir les différentes conventions d'application des différents projets.

Ce point est adopté à l'unanimité.

2 - D Capitole Buddy Program

C'est la mise en place d'un partenariat entre étudiants internationaux dans le cadre d'un échange ou à titre individuel. L'objectif de ce parrainage, c'est de faire rencontrer les deux populations qui ne cohabitent habituellement pas via un système de parrainage où les étudiants locaux seraient un interlocuteur privilégié des étudiants internationaux. Pour donner une plus-value, ce programme sera aussi accompagné d'ateliers interculturalités pour savoir comment réagir dans un milieu interculturel en collaboration avec TSM et le département langues et cultures. Mise en place d'un système de bonification pour les étudiants locaux engagés dans le programme. Mise en place également, d'un processus de sélection avec des formulaires pour accueillir les besoins et les attentes des étudiants locaux et les attentes des étudiants internationaux pour réaliser un parrainage le plus proche des souhaits des étudiants.

Remarques :

- Le calendrier de sélection des étudiants parrains de l'année prochaine, débiterait en avril et cela poserait problème pour obtenir une certaine cohorte d'étudiants qui ne savent pas encore où ils seront en septembre. Peut-être, il faudrait envisager de reculer la date de sélection en juin ou juillet et de faire une deuxième session de sélection en septembre. De plus, il faut prendre en considération que le calendrier des étudiants étrangers est très décalé par rapport au nôtre et peut être envisager de refaire une sélection en octobre pour ces étudiants.
- Il est conseillé de faire un descriptif de la mission du parrain. Celle-ci est d'ores et déjà rédigée sous la forme d'une charte du parrain et du filleul.
- Les parrains seront amenés à aider les arrivants à visiter le campus, à localiser les services et les composantes, à donner des conseils pour le choix des cours... Est-ce qu'une formation est envisagée ? En réponse, une formation de deux heures sera envisagée pour leur donner les points clé.

Ce point n'est pas mis au vote, mais validé.

3. Questions diverses

3 – A Demande de subvention de 2000€ pour le colloque IEJUC « Empirical Legal Research » qui aura lieu les 09 et 10 juin 2023.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 – B Demande de subvention de 1900€ pour le colloque l'IMH « L'insécurité environnementale » qui aura lieu le 23 novembre 2023.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 - C Demande de subvention de 2500€ pour le colloque IMH « Personnalisation et concentration du pouvoir dans les régimes démocratiques contemporains ». Ce colloque réunit trois centres de recherche de trois universités : Paris Descartes, Aix-Marseille et Toulouse qui se tiendra cette année à Toulouse le 21 et 22 septembre 2023.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 – D Demande de subvention de 1000€ pour le colloque IRDEIC « Puissances privées et droits de l'Homme » qui aura lieu le 15 et 16 juin 2023.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 – E Demande de subvention de 500€ pour les Ateliers doctoraux IRDEIC « Les sources internationales européennes et nationales pour répondre aux défis environnementaux » qui auront lieu le 01 et 02 juin 2023.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 – F Demande de subvention de 1000€ pour l'association du M1 éthique du soin et de la recherche depuis l'enveloppe du master éthique. En vue d'une journée relative à la vérité / mensonge dans le soin.

Le financement est adopté à l'unanimité.

3 – G Scolarité :

Une modification est apportée dans les modalités de contrôle des connaissances de Montauban. Suite à une incohérence, une modification de quelques jurés d'examen a été revue. Par ailleurs, lorsque que nous avons fait passer la modification de l'option pour la L1 à Toulouse, on a oublié de le dupliquer à Montauban. Ils auront au premier semestre « Grands procès et représentations judiciaires ».

Ce point est adopté à l'unanimité.

Concernant la Lpro notariat, une modification de la forme qui fait référence à l'arrêté licence de 2019, l'article 10 sur « les mises en situation professionnelle notamment projets tutorés et stages représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle selon les modalités précisées dans son contrat pédagogique mentionné ci-dessus ». Dans la présentation de la plaquette, il y avait un UE numéro 5 qui s'intitulait « droit professionnel notarial » qui a été basculé en numéro 6 pour que cela soit cohérent. Afin que les UE 6, 7 et 8 qui soient des mises en situation professionnelles.

Ce point est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.